

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

SSQ, Société d'assurance-vie inc.

Avis de modification de permis suite à un ajout de catégorie

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 19 mai 2015, le permis d'assureur de SSQ, Société d'assurance-vie inc. afin d'y ajouter la catégorie « assurance automobile », limitée à l'assurance de remplacement. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile *

*Les activités sont limitées à l'assurance de remplacement.

Le siège de l'assureur est situé au 2525, boulevard Laurier, Québec, Québec, Canada, G1V 2L2.

Fait le 19 mai 2015

Autorité des marchés financiers

Société d'assurance TIG

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 19 mai 2015 le permis d'assureur de la Société d'assurance TIG, nom utilisé au Québec par TIG Insurance Company, en conformité avec la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A 32.

Cette annulation est effectuée à la suite du retrait complet des activités d'assurance au Canada de cette société.

Le siège de l'assureur est situé au 250, Commercial Street, Suite 5000, Manchester, New Hampshire, États-Unis, 03101.

À partir du 19 mai 2015, la Société d'assurance TIG n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités d'assurance.

Fait le 19 mai 2015

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.